



Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau ou endommagé vos ruches

QUE FAIRE ?

Prévenir par téléphone **dans les 48 heures** :

DANS LE PERIMETRE DU PARC NATIONAL ET DE SA ZONE D'ADHESION, les bureaux du Parc National correspondant au lieu du dégât :

Nom	Téléphone
Parc National des Pyrénées – Ours – 24h/24h	05 62 54 16 79
Secteur de Saint-Lary	05 62 39 40 94 06 84 78 69 85 06 47 00 00 90
Secteur de Luz	05 62 92 83 61 06 88 22 01 72 06 84 78 69 82
Secteur de Cauterets	05 62 54 16 79 06 84 78 69 74 06 08 35 71 89
Secteur d'Arrens	05 62 97 02 66 06 70 50 24 30 06 47 00 00 52

HORS ZONE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES AINSI QUE SUR LA TOTALITE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE BAGNERES DE BIGORRE ET CAMPAN, les bureaux du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage :

Nom	Téléphone
Bureau de Lourdes (s'il n'y a que le répondeur, laissez un message)	05 62 94 55 10
Brigade Ouest 1	06 25 03 21 15
Brigade Est 2	06 27 02 59 49

ou à défaut de pouvoir les contacter, vous pouvez joindre l'Équipe Technique Ours :

Nom	Téléphone
Bureau Équipe Technique Ours (s'il n'y a que le répondeur, laissez un message)	05 62 00 81 08

PRECAUTIONS A PRENDRE

Bien localiser l'emplacement des dégâts et, si possible, recouvrir l'animal tué pour empêcher les charognards de le dépecer ; pour les ruchers, établir un périmètre de protection. Laissez un message avec votre nom, numéro de téléphone, cabane et localisation précise de la bête à expertiser.

ENSUITE QUE SE PASSE-T-IL ?

Un expert agréé se rendra, dans les plus brefs délais, sur les lieux pour réaliser l'expertise des dégâts et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier.